

Décision

Générale

colonial

Décision n° 687 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 687

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
17 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois (délais de route compris) à passer à Grenoble (Isère), 24 bis, avenue Félix-Viallet, est accordé à M. Frier (Pierre), Administrateur 6° échelon de la France d'Outre-Mer (indice 470, groupe II), Commandant du Cercle d'Ali-Sabieh. Le- départ de M. Frier (Pierre) aura lieu en principe le 5 juillet 1960. Une réquisition de passage Djibouti-Grenoble (Isère) et retour par voie aérienne (groupe II) au compte du Budget de l'Etat sera délivrée à M. Frier (Pierre). M. Frier (Pierre) réunit les conditions requises pour pouvoir prétendre au passage gratuit de sa famille lors de son retour dans le Territoire.